



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professionnels du spectacle

Question écrite n° 59106

Texte de la question

M. Alain Chrétien attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur les cas de fraude qui entourent le régime d'indemnisation des intermittents. Le phénomène de « permittance » permet à l'employeur de payer un intermittent à mi-temps, lorsqu'en réalité celui-ci travaille à plein temps, en échange de quoi ce dernier perçoit davantage d'indemnités provenant de l'Unedic. À titre d'exemple, une étude réalisée par l'Unedic en 2008 démontre que l'allocation moyenne perçue par un technicien déclarant plus de 1 600 heures par an est de l'ordre de trois fois supérieure à l'allocation qu'il aurait perçue s'il relevait du régime général dans le cadre d'une activité réduite. Cette allocation devient neuf fois supérieure lorsque le technicien déclare entre 936 heures et 1 600 heures. Dans le contexte actuel des finances publiques, cette situation n'est pas soutenable. Aussi, il souhaiterait savoir la position du Gouvernement sur cette problématique.

Données clés

Auteur : [M. Alain Chrétien](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59106

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5818

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)